Image not found or type unknown

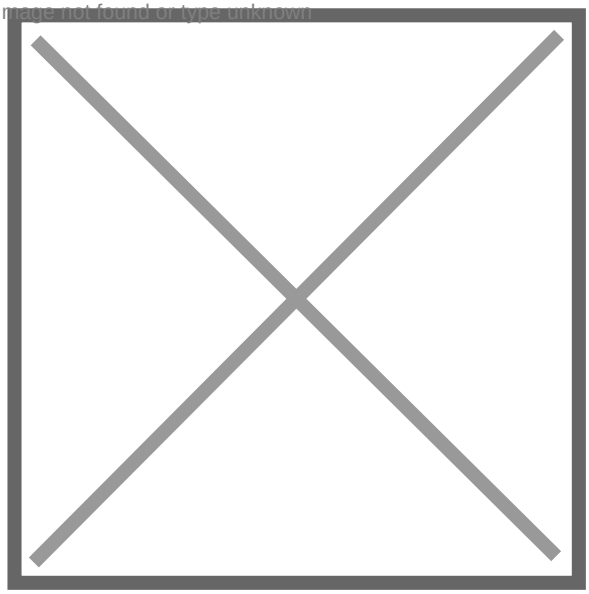

Bourse d'etude: commandement de payer

Par **Venomous**, le **14/06/2012** à **14:05**

Bonjour,
Tout d'abord je tien a m’excuser si je n'ai pas poser ma question dans le bon domaine.

Étant jugée in-assidu lors de mes études l'an dernier, le trésor public me demande de reverser la bourse, soit 3200€, somme que je n'ai pas.
N'ayant plus d'emploi je ne suis en mesure de rembourser cette somme, j'ai reçu une lettre me demander de payer sous vingts jours, puis aujourd’hui un "commandement de payer" sous huit jours, j'avais déjà envoyé une lettre leurs expliquant ma situation dé le premier courrier de leurs par, sans résultat.

Maintenant que j'ai recu le commandement, quelle sont les moyens envisageable afin d'obtenir un délai supplémentaire ou au miu une remise gracieuse ? A qui m'adresser ? Qu’es que je risque a présent (sachant que je suis toujours sous le toit de mes parents) ?

Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés